

3° On devrait se conformer, pour l'immovibilité des curés, à la déclaration donnée par le roi pour tout le royaume ;

4° La distribution des quatre mille livres données au diocèse par le roi, devait être faite en trois parts égales, en faveur du séminaire, des curés et des bâtiments des églises.

Mgr de Saint-Vallier obtint aussi l'autorisation d'établir, à Québec, un Hôpital-Général, destiné à recevoir les pauvres mendiants, valides et invalides, des deux sexes.

Pressé d'exécuter son projet, il fit avec les Récollets un arrangement par lequel ils lui cédaient leur couvent de Notre-Dame des Anges et un terrain de cent six arpents, moyennant seize mille livres du pays, seize cents livres de rente annuelle, pendant cinq ans, et la permission d'aller s'établir à la Haute-Ville de Québec.

Le soin du nouvel établissement de l'Hôpital-Général fut confié aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui en prirent possession le premier avril 1693. Les deux communautés restèrent jusqu'en 1701 seulement, sous la direction d'une même supérieure ; car certains inconvénients assez graves firent bientôt comprendre l'à propos de donner à la communauté cadette une indépendance absolue de l'ainée. (1)

Mgr de Saint-Vallier eut à se plaindre, comme son prédécesseur, de la trop grande liberté laissée aux trafiquants d'eau-de-vie, par le gouverneur de Frontenac que plusieurs mémoires adressés au roi, en 1692 et 1693, accusèrent de manquer de fermeté. Plus tard, Mgr de Saint-Vallier ayant eu quelques démêlés avec de Callières, le gouverneur de Frontenac prit parti pour ce dernier, quoique la cause fut portée devant le roi, et manifesta son mécontentement contre le clergé et l'évêque, en faisant représenter au château Saint-Louis la comédie de Tartufe. Non content de cela, il voulut que les acteurs et les actrices allassent la jouer dans les communautés religieuses, et les conduisit chez les Jésuites, dans la salle des pauvres de l'hôpital, et au parloir des Ursulines où les religieuses eurent ordre de se rendre.

Enfin, ayant publié contre les théâtres un mandement à la suite duquel le théologal et le recteur des Jésuites avaient prêché contre les spectacles, le gouverneur demanda le manus-

(1) En 1715, les religieuses de l'Hôpital-Général admirent les femmes repenties et les aliénés ; et en 1725, elles ouvrirent un pensionnat pour les jeunes filles, fermé depuis quelques années.